

Projet de mandature 2022-2028

180 engagements pour une société plus juste et plus écologique

Les élus de la majorité du Conseil départemental ont élaboré un projet de mandature qui fixe le cap de l'action départementale pour les six prochaines années. Les grandes lignes ont été présentées lors de la session du 29 septembre. Elles s'articulent autour de 3 axes majeures : la justice sociale, l'accélération des transitions, la citoyenneté.

Le Département s'engage à accompagner les transitions sociales, écologiques et sociétales afin de :

- préparer une société plus juste, qui met l'égalité des droits et des chances comme les solidarités humaines et territoriales au cœur de son action ;
- bâtir un modèle de développement plus sobre et respectueux du vivant.
- renforcer la démocratie, la cohésion sociale et le pacte républicain en misant sur l'éducation et la démocratie participative.

Justice sociale et transition écologique

Même si l'Ille-et-Vilaine bénéficie d'un réel dynamisme, le Département est en première ligne pour constater un accroissement des précarités. Il fait le pari de la solidarité pour restaurer la cohésion sociale et combattre les effets de l'exclusion et du sentiment de relégation. Il va aussi engager tous les moyens possibles pour renforcer l'égalité des droits et des chances. L'objectif est de donner à chacun et à chacune les moyens d'une existence digne et autonome et la capacité à trouver sa place dans la société. Le Département est également conscient de la finitude des ressources naturelles et de la nécessité de bâtir un modèle de développement plus sobre et respectueux du vivant. Il va engager de nombreuses transformations afin de préserver l'environnement et de protéger les ressources. Pour ce faire, il va utiliser les leviers dont il dispose en matière d'aménagement du territoire, de mobilités durables, d'habitat, de transition agricole, de préservation des espaces naturels sensibles...

Des actions et mesures concrètes seront mises en place, notamment :

- la construction de 250 km de routes dédiées aux vélos d'ici la fin du mandat ;
- l'installation de panneaux solaires sur tous les bâtiments du Département et du Sdis ;
- la création de légumeries visant à approvisionner les collèges et les Ehpad en produits frais et locaux ;
- la tarification harmonisée dans les cantines des collèges publics, avec l'instauration d'une grille tarifaire départementale progressive adaptée aux revenus des familles ;
- le développement du logement autonome des jeunes, en soutenant notamment les Résidences Habitat Jeunes qui vont augmenter leurs capacités d'accueil et d'hébergement dans les prochaines années ;
- la valorisation du métier d'assistante maternelle et le soutien aux créations de pôles enfance communaux ou intercommunaux ;
- le déploiement des engagements pris lors des Etats généraux de la prévention et de la protection de l'enfance : revalorisation des métiers, développement des alternatives au placement, association des bénéficiaires et anciens bénéficiaires à l'élaboration de cette politique publique ;
- le financement de 150 départs en vacances chaque année pour des jeunes en situation de handicap ;
- l'expérimentation du revenu de base au bénéfice des jeunes sortant de l'ASE (aide sociale à l'enfance) ;
- la rénovation énergétique de 15 000 logements ;
- la mobilisation de tous les moyens nécessaires pour atteindre un délai de traitement de 6 mois en moyenne pour les demandes adressées à la MDPH ;
- le lancement du budget participatif départemental...

Au total, le projet de mandature comporte près de 180 engagements et actions concrètes, planifiés tout au long du mandat. Les politiques publiques qui en découleront seront menées selon une approche financière réaliste et responsable.

Retrouvez le projet de mandature sur ille-et-vilaine.fr



Question à

Jean-Luc Chenut,
président du Conseil départemental

Pourquoi avoir formalisé un projet de mandature ?

Chaque année, le document budgétaire est la traduction d'un certain nombre de priorités fléchées par l'Assemblée départementale.

Nous avons également des schémas pluriannuels en matière d'enfance famille, d'autonomie, de mobilité... Le projet de mandature s'articule avec ces différents documents stratégiques. Il était important pour la majorité départementale de construire une feuille de route, un guide pour les six années à venir. Nous avons déjà effectué cet exercice lors du précédent mandat, toujours dans un esprit de transparence et de responsabilité envers l'ensemble des habitants du territoire.

Ce n'est pas un plan d'actions détaillées. Quatre séminaires de travail ont permis aux élus de la majorité de réaffirmer un socle de valeurs et de projets communs. Les propositions que nous avons présentées aux électeurs ont pu être enrichies : elles ont à présent valeur d'engagement, en toute transparence. Quelque 180 propositions seront déclinées pour répondre aux enjeux actuels en matière de solidarités, de transitions et de relations aux citoyens. Un document présentant notre projet sera diffusé en décembre auprès des élus du territoire et des partenaires. Six réunions seront organisées dans les territoires afin de partager ce projet le plus largement possible.

Des réunions d'information et d'échange sur le projet de mandature sont organisées dans les différents territoires de 18 h 30 à 20 heures. Elles sont ouvertes à tous et toutes.

Lundi 28 novembre, salle de la Bétangeais à Monterfil / Mardi 29 novembre, Espace Aumaillerie à Fougères /
Vendredi 2 décembre, Espace Bouvet à Saint-Malo / Mardi 6 décembre, salle des fêtes à Bain-de-Bretagne /
Mercredi 7 décembre, salle Unisson à Bais / Jeudi 8 décembre, Village des collectivités à Thorigné-Fouillard.


**PRENEZ
DATE**

AGENDA DU PRÉSIDENT



📅 Lundi 17 octobre

- Commission permanente
- Commission soutien à l'Ukraine
- Signature d'une convention de partenariat entre le Sdis et l'entreprise Olga-Triballat à Châteaubourg

📅 Mardi 18 octobre

- Visite de chantier de l'Espace social commun de Maurepas à Rennes

📅 Mercredi 19 octobre

- Commission Fonds de soutien aux projets locaux
- Inauguration du nouveau siège de Néotoa
- Conférence breillienne de l'eau à Rennes

📅 Jeudi 20 octobre

- Assises de la solidarité et de la citoyenneté de l'Ordre national du Mérite
- Bureau du Sdis

📅 Vendredi 21 octobre

- Rencontres départementales des villes et villages fleuris de l'ADT
- Pose de la première pierre du centre aquatique à Bain-de-Bretagne

📅 Samedi 22 octobre

- Inauguration de la médiathèque d'Essé

📅 Samedi 5 novembre

- Inauguration du city Park à La Ville-ès-Nonais

📅 Lundi 7 novembre

- Assemblée générale extraordinaire de la SPL

📅 Mercredi 9 novembre

- Cérémonie des cadets de la sécurité civile à Pacé

📅 Samedi 12 novembre

- Inauguration du dernier commerce à Parcé

📅 Lundi 14 novembre

- Copil Service Unifié du Sdis
- Pose de la première pierre de la piscine de La Guerche-de-Bretagne

📅 Mardi 15 novembre

- Mariannes du civisme de l'Adama 35

📅 Mercredi 16 novembre

- Bureau ADF et réunion des présidents des Départements de Gauche à Paris

📅 Jeudi 17 et vendredi 18 novembre

- Session départementale

Contrats de solidarité territoriale

De nouvelles modalités pour 2023-2028

Lors de la session de juin 2022, l'assemblée départementale a approuvé les principes des contrats départementaux de solidarité territoriale 2023-2028. Cette 4^e génération de contrats se donne pour ambition de renforcer les solidarités territoriales en accompagnant des projets structurants qui s'inscrivent dans une logique de justice sociale, de transition écologique et participent au développement équilibré du territoire breillien. L'enveloppe globale s'élève à 80,3 millions d'euros, soit 8,6 millions d'euros de plus que pour la génération précédente. Les modalités d'élaboration de ces nouveaux contrats ont été présentées lors de la session du 29 septembre dernier, ainsi qu'une convention type. À noter, de nouvelles modalités de programmation en investissement. Seuls les projets les plus aboutis seront inscrits dans la programmation lors de la signature du contrat en 2023. Environ 50% de l'enveloppe sera dévolue à des opérations décidées en 2024 et 2025. La programmation devra être finalisée mi 2025. Un bonus sera dévolu aux projets engagés en faveur de l'environnement et de la justice sociale. Les premiers contrats devraient être signés avant l'été 2023. Des forums territoriaux seront organisés au premier semestre 2023 associant les élus communaux et intercommunaux.

Demandes de subvention de fonctionnement 2023

Chaque année, les associations, communes et intercommunalités ont la possibilité de solliciter une subvention de fonctionnement au titre du contrat passé entre l'intercommunalité et le Département. Toute action, manifestation à caractère ponctuel, fonctionnement de structure, acquisition d'ouvrages numériques se déroulant sur le territoire intercommunal et relevant de l'inclusion sociale, du bien vieillir ensemble, de l'enfance et la jeunesse, de l'accès à la culture et au sport pour tous, de l'équilibre territorial, du développement durable et de la transition énergétique peut être éligible. Les formulaires de demande peuvent être obtenus auprès de l'agence départementale de son secteur et doivent être déposés d'ici le 31 décembre 2022. Les élus locaux et départementaux statueront sur les actions qui seront retenues pour l'année 2023 et pourront bénéficier d'une subvention départementale.

 Direction équilibre des territoires,
02 99 02 20 83.



Nicolas Perrin,
vice-président délégué aux contrats
départementaux de solidarité territoriale
elus@ille-et-vilaine.fr

Un plan exceptionnel de soutien aux agriculteurs touchés par la sécheresse

Le Département a décidé de consacrer une enveloppe de 500 000 € en fonctionnement pour soutenir les agricultrices et agriculteurs touchés par la sécheresse, notamment les éleveurs et les maraîchers. L'impact de cette sécheresse sur la production agricole s'est fait sentir dès cet été. Des tensions sont à prévoir sur les productions légumières et, cet hiver, sur les approvisionnements en fourrages. Cette somme permettra de répondre aux besoins les plus urgents en 2022 et début 2023. Elle pourra financer des prises en charge de cotisations sociales ou compléter l'indemnisation des calamités agricoles. Une attention particulière sera portée aux agriculteurs récemment installés. Au-delà de ce soutien, le Département souhaite accompagner davantage l'adaptation dans la durée des systèmes agricoles face aux effets du

changement climatique. Les dispositifs d'aide vont évoluer afin de mieux intégrer les enjeux de ressource en eau. Les mesures exceptionnelles décidées dans le cadre du plan de relance et de transition 2021-2022 pourraient être prolongées. L'augmentation de 50 % des enveloppes pour tous les dispositifs est notamment envisagée. Ces propositions seront discutées lors du vote du budget primitif 2023.

 Direction éco-développement,
02 99 02 20 32.



Benoît Sohier,
conseiller départemental délégué
à l'agriculture, à l'aménagement foncier
et au littoral
elus@ille-et-vilaine.fr

➤ Samedi 19 novembre

– Inauguration d'un équipement petite enfance à Amanlis

➤ Lundi 21 novembre

– Commission permanente
– Commission soutien à l'Ukraine

➤ Vendredi 25 novembre

– Signature de la convention de partenariat avec les fédérations d'éducation populaire
– 90 ans de l'aéro-club de Rennes

➤ Samedi 26 novembre

– Sainte Barbe à Dol-de-Bretagne, Noyal-sur-Vilaine, L'Hermitage et Quédillac

➤ Lundi 28 novembre

– Déjeuner de travail avec le préfet d'Ille-et-Vilaine et de la Région Bretagne
– Réunion territoriale pour le projet de mandature à Monterfil

➤ Mardi 29 novembre

– Bureau Sdis
– Réunion territoriale pour le projet de mandature à La Selle-en-Luitré

➤ Mercredi 30 novembre

– Arbre de Noël – Agence de Rennes

Premier budget participatif départemental

Top départ le 1^{er} décembre

Le Département va lancer son premier budget participatif. À partir du 1^{er} décembre et jusqu'au 15 février, les Bretonnes et Bretons âgés de 16 ans et plus, ainsi que les associations d'Ille-et-Vilaine, pourront déposer un ou plusieurs projets en ligne sur la plateforme jeparticipe.ille-et-vilaine.fr. Des ateliers seront organisés en janvier dans les territoires afin que les citoyennes et citoyens puissent trouver un appui pour formaliser leurs idées.

Pour être éligibles, les projets doivent pouvoir se concrétiser en Ille-et-Vilaine et relever de l'intérêt général. Ils doivent engendrer une dépense d'investissement. Ils ne doivent pas entraîner l'artificialisation des sols (terres agricoles ou espaces verts). Ces projets pourront être mis en œuvre avec l'implication des communes et des intercommunalités sous réserve de leur accord. D'un montant total de 2 millions d'euros, le budget participatif sera réparti entre les six territoires d'agences départementales, soit 330 000 € par secteur géographique. Le budget prévisionnel

maximal de chaque projet sera fixé à 50 000 € sauf exception souhaitée par une commission citoyenne dédiée.

Après une analyse technique et financière des projets éligibles par les services du Département, les Bretonnes et Bretons de 16 ans et plus pourront voter pour leurs trois projets préférés. Le vote débutera en juin et se fera en ligne sur la plateforme jeparticipe.ille-et-vilaine.fr. Les projets lauréats seront désignés en juillet 2023. Le budget participatif départemental sera renouvelé tous les deux ans.

 Direction de la citoyenneté,
02 99 02 77 41.



Cécile Bouton, vice-présidente déléguée à la citoyenneté, à la démocratie participative et à la relation aux usagers du service public départemental
elus@ille-et-vilaine.fr

Réduire de 10 % la consommation énergétique dans les bâtiments départementaux

Depuis le début de l'année 2022, les prix du gaz et de l'électricité ont augmenté en moyenne de + 360 % en raison du contexte international. Un risque de pénurie énergétique est également annoncé pour cet hiver. En réponse, le Département a décidé d'accélérer son plan de sobriété énergétique engagé depuis plusieurs années. L'objectif est de réduire d'au moins 10 % la consommation de chaque bâtiment du patrimoine immobilier départemental. Ce plan renforce la stratégie globale de transition énergétique qui vise la neutralité carbone d'ici 2050.

Des mesures concrètes ont été adoptées. Le chauffage ne sera activé qu'à partir du 7 novembre et pourrait être arrêté plus tôt que d'habitude au printemps prochain en fonction du contexte énergétique. La température des chauffages sera

ajustée et limitée à 19°C maximum -sauf dans les bâtiments de Protection maternelle et infantile (PMI), par exemple, qui accueillent du public. Tous les lave-mains passeront à l'eau froide dans les sanitaires. Les chargeurs et climatisations liés à l'informatique seront coupés dès que possible. Les agents du Département seront sensibilisés à la démarche et des informations sur les écogestes seront diffusées.

 Direction des bâtiments,
02 99 02 30 57.



Frédéric Martin, conseiller départemental délégué aux finances, à la commande publique, au patrimoine, à l'ingénierie publique, au conseil en architecture et à l'innovation
elus@ille-et-vilaine.fr

BRÈVE



Une gestion financière maîtrisée selon la Chambre régionale des comptes

Après avoir examiné la situation financière du Département pour les exercices de 2016 à 2020, la Chambre régionale des comptes de Bretagne a mis en avant dans son rapport la maîtrise de la gestion départementale. Elle estime que la situation financière du Conseil départemental est équilibrée avec un autofinancement en progression entre 2016 et 2019 (passage de 38,3 M€ à 90,5 M€) et qui est resté positif en 2020 (53 M€) malgré les impacts de la crise sanitaire. L'endettement est resté maîtrisé avec une réduction de l'encours de la dette de 14,6 % entre 2016 et 2020.

À NOTER



Avec 52 % des consommations énergétiques dans les collèges et 17 % dans les centres d'incendie et de secours, le Département n'a une maîtrise directe que sur 30 % de ses consommations.

OPINIONS

Les groupes politiques du Conseil départemental s'expriment



Majorité départementale : Groupe de gauche, socialiste et citoyen

Un projet de mandature solidaire, écologiste et citoyen

En 2021, les citoyen·e·s ont fait le choix pour l'Ille-et-Vilaine d'un projet porté par une nouvelle majorité de gauche sociale et écologiste. Lors de cette première année de mandature, marquée par plusieurs crises : internationales, climatiques, sanitaires... notre majorité renouvelée a su faire face à ces enjeux et agir en proximité.

Dans cette continuité, les trois groupes de la majorité – le groupe de Gauche, Socialiste et Citoyen, le groupe Territoires Unis et Solidaires et le groupe Écologiste Fédéraliste et Citoyen – ont construit ensemble, un projet en cohérence avec nos valeurs communes pour les 6 années à venir. Les solidarités,

l'écologie et la citoyenneté seront plus que jamais le fil rouge de notre action.

- Nous construirons, dès le début du mandat un Schéma Départemental de l'Autonomie, pour permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de pouvoir demeurer à leur domicile et lorsque cela n'est plus possible, de bénéficier d'une prise en charge adaptée.
- Face à l'inégalité des chances, nous expérimenterons la mise en place d'un revenu de base au bénéfice des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance. Convaincus que cet outil représente une opportunité d'émancipation et d'insertion dans la société.
- L'enjeu d'évolution de nos mobilités vers des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement étant une priorité, nous déploierons 250 km de routes

dédiées aux vélos, pour encourager et sécuriser ces déplacements au quotidien.

Contact : Groupe de gauche, socialiste et citoyen, 02 99 02 20 64, groupedegauche.sc@ille-et-vilaine.fr

Les 18 membres du groupe de Gauche Socialiste et Citoyen :

Armelle Billard, Cécile Bouton, Jean-Luc Chenut, Ludovic Coulombel, Anne-Françoise Courteille, Isabelle Courtigné, Sébastien Guéret, Marc Hervé, Jean-Michel Le Guennec, Schirel Lemonne, Stéphane Lenfant, Frédéric Martin, Gaëlle Mestries, Michèle Motel, Roger Morazin, Emmanuelle Rousset, Laurence Roux, Benoît Sohier

Majorité départementale : Groupe écologiste, fédéraliste et citoyen

Un ZAN pour tous ?

Mesure phare de la loi Climat et résilience, le « ZAN » - Zéro Artificialisation Nette - inquiète nombre d'élu·e·s. Il demande en effet de revoir complètement les politiques d'aménagement des dernières décennies, en concentrant les projets d'aménagement en centres-bourgs, dans les dents creuses ou les friches industrielles. La question des grands aménagements fonciers portés par l'État interroge aussi sur l'impact sur les autres projets des collectivités concernées.

Ces interrogations font dire à certain·e·s qu'il faut intégrer plus de souplesse au ZAN. Pourtant, alors que 55% des oiseaux en France ont disparu en 25 ans et que la question de notre indépendance alimentaire n'a jamais été aussi prégnante, on ne peut ignorer que cette mesure est plus que nécessaire si l'on veut concilier ces enjeux avec ceux de l'aménagement.

Il revient à l'État en revanche d'offrir aux collectivités les moyens nécessaires pour affronter ce tournant. Il lui revient aussi de s'appliquer à lui-même le principe du ZAN en limitant au strict nécessaire les projets consommateurs d'espaces. Le cas LNOBPL dans notre département devrait à ce titre fortement interroger l'État et la SNCF qui continuent de le porter, à contrecourant des impératifs de sobriété foncière et malgré l'opposition de plusieurs élus locaux.

Les 8 conseillers départementaux du groupe Écologiste, fédéraliste et citoyen : Olwen Dénès, Marion Le Frène (co-président·e·s du groupe), Jean-Paul Guidoni, Denez Marchand, Nicolas Perrin, Sylvie Quilan, Caroline Roger-Moigneu, Yann Soulaille.

Contact : groupe.efc@ille-et-vilaine.fr

Majorité départementale : Territoires unis et solidaires

Un peu d'énergie !

Les collectivités locales, pour la plupart, ne peuvent bénéficier des tarifs réglementés de vente d'énergie et font face à l'augmentation des coûts en subissant les règles de la concurrence.

Certaines renoncent à investir ou augmentent la fiscalité locale quand d'autres ne peuvent tout simplement pas absorber ces surcoûts pour gérer leurs services publics essentiels.

Les collectivités locales doivent pouvoir bénéficier de tarifs réglementés ou plafonnés de vente d'énergies.

Vos élus : Béatrice Duguépéroux-Honoré, Anne Mainguet-Grall, Christophe Martins, Franck Pichot

Contact : 02 99 02 35 85, territoiresunisetsolidaires@ille-et-vilaine.fr

UCD - Union du centre et de la droite

Pour les solidarités humaines et territoriales, l'UCD propose du concret

A l'initiative des élus du groupe d'Union du Centre et de la Droite, l'assemblée Départementale a approuvé la demande de création d'une **mission d'information et d'évaluation sur la prise en charge du handicap en Ille-et-Vilaine**.

Compétence majeure du Département, cette dernière est sujette à de nombreux éléments qui entravent son bon fonctionnement. Les délais de traitement des dossiers sont souvent très longs, des familles sont dans l'attente et dans l'incompréhension. Nous souhaitons leur apporter des réponses et des solutions.

Les 22 conseillers départementaux du groupe Union du Centre et de la Droite

Jeanne Féret et Pierre Breteau (Betton), Agnès Toutant et Jean-Luc Bourgeaux (Dol-de-Bretagne), Leslie Saliot et Bernard Delaunay (Fougères 1), Isabelle Biard et Louis Pautrel (Fougères 2), Marie-Christine Morice et Christian Sorieux (La Guerche-de-Bretagne), Laurence Mercier et Jonathan Houillot (Janzé), Charlotte Faillé et Jean-François Bohanne (Montauban-de-Bretagne), Florence Abadie et Marcel Le Moal (Saint-Malo 1), Céline Roche et Arnaud Salmon (Saint-Malo 2), Aline Guiblin et Aymar de Gouvion Saint Cyr (Val Couesnon), Élisabeth Brun et Paul Lapause (Vitré).

Contact : 02 99 02 35 17

Afin de formuler des propositions concrètes pour améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap, il convient donc de se baser sur un diagnostic solide. Comprendre ce qui marche et ce qui ne marche pas dans le processus de prise en charge du handicap pour développer des solutions adaptées, c'est l'esprit qui nous anime et nous motive dans cette mission.

• **Des places en Instituts Médico Éducatifs (IME)**
Dans le même esprit, nous souhaitons interpeller les ministères concernés par les questions liées au **handicap et à l'éducation**. Le groupe UCD a donc formulé un vœu demandant la **réouverture de places d'accueil de jour au sein des Instituts Médico Éducatif** ainsi que la création de postes de

professionnels accompagnant, pour que chaque enfant porteur de handicap dispose d'un accès à l'école.

• Solidarité avec les collectivités et les élus locaux

La solidarité doit aussi se tourner vers les **collectivités locales** qui sont soumises à l'explosion des prix des énergies et des matières premières. Des dépenses qui viennent grever des budgets et qui auront un **impact considérable sur les investissements des prochaines années**. Si les élus du groupe UCD alertent sur cette situation, nous tenons également à proposer un vœu afin que toutes les collectivités locales, peu importe la strate à laquelle elles appartiennent, puissent bénéficier des tarifs réglementés ou plafonnés de vente dans le domaine des énergies.

